

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

UN ANNIVERSAIRE

Pour la vingt-troisième fois, depuis la fondation de la République, la France vient de célébrer sa Fête Nationale.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de redire, à ce propos, ce que nous devons à la Révolution.

Le 14 juillet 1789 que nous fêtons, a été la grande victoire de nos ancêtres sur le despotisme et il est bon de nous reporter aux glorieux souvenirs de la Révolution Française, de les commémorer, de les admirer, d'y puiser des exemples pour nos luttes futures, car les adversaires de la République, multipliant leurs menées hypocrites, ont beau affecter un prétendu « ralliement », autant que jamais nous avons à défendre contre eux les conquêtes de la Révolution.

Est-il utile de rappeler que nous devons aux hommes dont la République honore la mémoire, la proclamation de l'idée de justice dans le monde, la destruction des privilèges monarchiques, l'organisation de la France moderne.

Souvenons-nous que les Constituants de 1789, les législateurs de 1792 et les conventionnels de 1793 ont aboli la tyrannie nobiliaire et sacerdotale, détruit les iniquités sociales, sauvé la nation de la plus effroyable des guerres civiles et de la plus pénible des guerres étrangères, fait rayonner dans le monde entier la gloire de notre pays devenu le centre de la civilisation.

Sachons aussi tirer des événements qui suivirent, la leçon qu'ils comportent. N'oublions pas que les conquêtes de la Révolution Française nous ont été enlevées pièce à pièce par la dictature militaire, religieuse, oligarchique.

Nous avons perdu la souveraineté nationale, accaparée par un aventurier de génie qui se l'était fait enlever à son tour par la coalition des émigrés et les monarchies européennes. Nous avons su la reconquérir. Mais gardons-nous bien de recommencer une expérience funeste en obéissant aux suggestions des césariens et aux préteurs qui exploitent, dans un intérêt de parti, le sentiment si beau et si noble du patriotisme.

Quelle confiance pourrait-on donc avoir dans de prétendus républicains qui se font les associés des transfuges de la monarchie, de ceux qui, à l'abri d'un faux ralliement, ne rêvent que de détruire la République ? Le 17 juillet 1851, Victor Hugo prononçait à l'Assemblée nationale ces admirables paroles : « Qu'espérez-vous ? Détruire la République ? Vous entreprenez-là une besogne rude. Y avez-vous songé ? Quand un ouvrier a travaillé dix-huit heures, quand un peuple a travaillé pendant dix-huit siècles et qu'ils ont enfin l'un et l'autre, reçu leur paiement, allez donc essayer d'arracher à cet ouvrier son salaire et à ce peuple sa République ! Savez-vous ce qui fait la République forte ? Savez-vous ce qui l'a fait invincible ? Savez-vous ce qui la fait indestructible ? C'est qu'elle est la somme du labeur des générations, c'est qu'elle est le produit accumulé des efforts antérieurs, c'est qu'elle est un fait historique autant qu'un fait politique, c'est

qu'elle fait pour ainsi dire partie du climat actuel de la civilisation ; c'est qu'elle est la forme absolue, suprême, nécessaire des temps où nous vivons ; c'est qu'elle est l'air que nous respirons et qu'une fois que les nations ont respiré cet air-là, prenez-en votre parti, elles ne peuvent plus en respirer d'autre ! »

Retenons ces fortes paroles. La République est impérissable. Les héritiers de la Révolution sauront la protéger contre les efforts des fauteurs, avérés ou non, de restauration monarchique.

INFORMATIONS

Election législative

4^e CIRCONSCRIPTION DE BORDEAUX

Inscrits, 22.053 ; votants, 14.094.

Ont obtenu :

MM. Videau, candidat du Congrès républicain..... 8.171 voix élu
Johnston..... 4.763
Chiché..... 762
Poumarat..... 239

Il s'agissait de remplacer M. Decrais élu sénateur !

Aux élections générales du 27 avril 1902, M. Decrais avait été élu par 8.715 voix contre MM. Alibert et Maurin, qui avaient obtenu : le premier, 6.768 voix, et le second, 198.

Le général André élu conseiller général

M. le général André, ministre de la guerre, qui est devenu éligible depuis son admission à la retraite, a été élu conseiller général pour le canton de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), par 1.229 voix, sur 1.432 votants ; il y a eu 132 bulletins blancs et 71 voix diverses.

Il s'agissait de remplacer M. Mazeau, ancien sénateur, ancien président de la cour de cassation, qui a donné sa démission.

La santé du pape

Le pape est toujours très faible ; il ne prend aucune nourriture ; on attend sa mort à tous moments.

CHRONIQUE LOCALE

Avis au public

Suppression du paiement en Tunisie des bons de poste émis en France et en Algérie.

A partir du 1^{er} Août 1903, l'office postal tunisien cessera de payer les bons de poste émis en France et en Algérie, dont le montant était remboursé jusqu'à présent à titre exceptionnel en Tunisie.

Récompenses honorifiques

Par décret du Président de la République, des récompenses honorifiques sont accordées aux personnes de notre département, pour les services qu'elles ont rendu à la mutualité.

MÉDAILLE D'OR

M. Maurellet, président d'honneur de la Société des instituteurs et institutrices à Cahors.

MENTIONS HONORABLES

M. Fraysei, secrétaire de la Société des instituteurs et institutrices à Cahors.

Eychène, vice-président d'honneur de la Société des instituteurs et institutrices à Cahors.

Coueslant, membre fondateur de la Société la Solidarité à Cahors.

Esclavissat, président de la société la Solidarité à Cahors.

Gleye, professeur de Gymnastique et d'escrime de la Société des Sauveteurs du Lot à Cahors.

Verdier, trésorier de la Société des Sauveteurs à Cahors.

Castelnau-Montratier

RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT

M. Feyt, président de la société de Saint-Martin, médaille d'argent.

M. Tailhade, secrétaire de la société de Saint-Martin.

Puy-l'Évêque

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Laville, administrateur de la société de secours mutuels à Puy-l'Évêque.

MENTIONS HONORABLES

M. Delbreil, vice-président de cette même société.

Soulacroix, visiteur de cette même société.

Castelfranc

Une mention honorable a été décernée à M. Carré, secrétaire de la société de secours mutuels à Castelfranc pour services rendus à la mutualité.

Prayssac

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Taule, commissaire receveur de la société la Fraternelle de Prayssac.

MENTIONS HONORABLES

MM. Cassé, secrétaire et Barrié trésorier de cette même société.

Catus

MÉDAILLE DE BRONZE

M. Courtil, vice-président de la société l'Union fraternelle à Catus.

MENTIONS HONORABLES

M. Brugalères, secrétaire de la société de Saint-Vincent-de-Paul.

Avezou, administrateur de l'Union fraternelle.

Montcuq

Une mention honorable a été décernée à M. Calassou, secrétaire de la société des Prévoyants à Montcuq, pour services rendus à la mutualité.

Vayrac

M. Vigier, trésorier de la société Saint-Vincent-de-Paul à Vayrac, a obtenu une mention honorable pour services rendus à la mutualité.

Souillac

Une mention honorable a été décernée à M. Clavel, membre du bureau de la société des anciens militaires à Souillac, pour services rendus à la mutualité.

Cajarc

M. Roques, secrétaire de la société St-Etienne de Cajarc, a obtenu une mention honorable pour services rendus à la mutualité.

Figeac

MENTIONS HONORABLES

MM. Loubet, président de la société l'Union Figeacoise.

Floirac, vice-pr. de cette même société.

Bons, secrétaire id.

Guyot, visiteur id.

Laganne, visiteur id.

St-Céré

MENTIONS HONORABLES

MM. Lamohe, président de la société de secours mutuels de St-Céré.

Momméjac, vice pr. de la même société.

Langeau trésorier id.

Salviac

MENTIONS HONORABLES

MM. Chausseney, trésorier de la société St-Jacques à Salviac.

Delaunoy, trésorier de cette même société.

Gourdon

MÉDAILLE D'ARGENT

M. Cassagnes, président de la société de Ste-Anne.

MÉDAILLES DE BRONZE

MM. Dauliac, président de la société de St-Eloi.

Rodet, administrateur de la société de St-Eloi.

MENTION HONORABLE

M. Vienne, vice-président de la société St-Anne.

Mérite Agricole

M. Vic, (Maurice Constant) agriculteur au Theil, commune de Calviac, (Lot) est nommé officier du mérite agricole.

Sont nommés chevaliers du mérite agricole :

MM. Denègre (Antoine) propriétaire, à Sardes, commune de St-Laurent,

Frècheville, (Guillaume) horticulteur à Cahors.

Labarrière, (Louis Etienne) instituteur à Anglars.

Lafage, (Jean-Pierre Alexandre) viticulteur à Castelfranc.

Magimel, (Paul Jean Joseph) viticulteur à Mels, (commune de Lamadelaine).

Mariel, (Germain Firmin) cultivateur, maire à Labastide-du Haut-Mont.

Merle, (Louis Antoine) cultivateur maire à Lissac.

Peyrichou, (Jean) conseiller général, maire de Cabrerets, membre de la Chambre consultative d'agriculture du Lot.

Salgues, (Pierre) viticulteur à Bétaille.

CAHORS

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, section de Cahors, se sont réunis en assemblée générale, le dimanche 12 juillet à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

M. Costes, Sénateur, président de la Section, occupe le fauteuil de la présidence ; il est assisté de MM. Mazure, vice-président, Rigal, trésorier et Coueslant secrétaire ; 31 membres sont présents, plusieurs autres se font excuser.

En ouvrant la séance, M. Costes remercie la Section du grand honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à présider ses travaux. C'est là un témoignage de sympathie dont il est profondément touché. Son concours est tout entier acquis à la section ; la tâche est lourde, dit-il, mais je l'accepte néanmoins avec plaisir en raison du but noble et élevé que poursuit la Ligue. — En terminant, M. Costes pense être l'interprète de tous les membres présents en adressant à M. Trairieux, président de la Ligue, l'expression de sa sympathique reconnaissance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, il est adopté sans observations.

Deux demandes d'admission sont agréées,

